

Du registre aux délibérations du
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui
suit :

Administration Communale

Séance du 26 janvier 2009.-

de

M O R L A N W E L Z

Réf. cc/09/01/03/JPF.-

ORDRE DU JOUR :

3. Centre Public d'Action Sociale – Budget 2009 – Vote d'un douzième provisoire - Autorisation.-

Sont présents : MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DENEUFBOURG Jean-Charles, DEVILLERS François, ALEV Nebih, FACCO Giorgio, Echevins ;
MM. HUIN Michel, MAIRESSE Marceau, OTLET Paul, BODEUX Bernard, Mme BILLIET Virginie, MM. MARGUERITE Pascal, MONTERO REDONDO José-Manuel, Mmes GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, MM. BUSQUIN Philippe, MATTIA Gerardo, MM. HOFF Jean-Marie, BUONOPANE Domenico, Conseillers communaux et Mme SMET Nathalie, Secrétaire communale a.i.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Considérant qu'il ne sera pas possible au Conseil de l'Aide Sociale d'adopter dans le temps le budget 2009 ;

Considérant qu'il est nécessaire que le Conseil de l'Action Sociale et que Monsieur le Receveur du Centre Public d'Action Sociale de Morlanwelz, dans les limites fixées par les dispositions du paragraphe 1^{er} de l'article 14 du règlement général de la comptabilité communale, puisse respectivement engager et régler les dépenses indispensables pour assurer le fonctionnement des services du Centre Public d'Action Sociale de Morlanwelz ;

Décide à l'unanimité ;

- D'autoriser le CPAS à pouvoir disposer d'un douzième provisoire des allocations correspondantes, inscrites au budget ordinaire 2008 pour engager et payer les dépenses strictement obligatoires ainsi que les dépenses indispensables pour assurer le fonctionnement des services du Centre Public d'Action Sociale de Morlanwelz.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

La Secrétaire communale a.i.,
(s) N. SMET

Le Président,
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,